

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 13 août 2012 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Patrique Côté  
                                 Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                 Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Une personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2012-111      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2012-112      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2012-113      Accepter les comptes du mois de juillet 2012

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 88,116.23\$ et en autorise le paiement.

2012-114      Disposition du vieux compresseur

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de demander des soumissions, par le biais du Jaseur, pour la vente du compresseur 1984.

2012-115      Soumission Terratube

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Terratube au montant de 4910\$ + 274.10\$/TMS + taxes pour la vidange des 2 étangs aérés.

2012-116 Demandes de soumissions – réseau d’égout

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l’unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation auprès d’au moins 2 fournisseurs pour le dynamitage requis pour le prolongement du réseau d’égout secteur Du Versant-Ruisseau-Raphaël.

2012-117 Demande d’exclusion CPTAQ

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l’unanimité d’autoriser la présentation d’une demande d’exclusion à la Commission de protection du territoire agricole concernant le secteur sud Ruisseau-Raphaël, rue du Coteau, la route Centrale, terrains de l’église et de l’école, afin de régulariser le périmètre urbain, ainsi que le paiement des frais reliés à cette demande, si requis. Le maire, M. Robert Savoie, est autorisé à signer la demande au nom de la Municipalité de Saint-Valérien.

2012-118 Nettoyage de fossé – 5<sup>e</sup> Rang Est

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité d’autoriser le nettoyage du fossé, entre les numéros civiques 211 et 219 du 5<sup>e</sup> Rang Est, en respectant la règle du tiers.

2012-119 Appui et contribution financière – projet du Club des 50 ans et plus

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Valérien appuie le Club des 50 ans et plus pour son projet présenté dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et accepte de contribuer financièrement pour un montant de 200\$, si le projet est accepté.

2012-120 Bandes de la patinoire

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l’unanimité d’autoriser l’achat de bois et de peinture pour la réparation de la patinoire auprès du fournisseur présentant le prix le plus bas, maximum 1500\$.

2012-121 Pro-maire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité de nommer M. Jean-François Beaulieu pro-maire pour le prochain trimestre.

Correspondance

2012-122 Rapatriement au Québec de l'assurance-emploi

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la municipalité de Saint-Valérien, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE les principaux secteurs économiques sont le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Valérien propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique. Adoptée avec dispense de lecture.

- c.c. - Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences
- Honorable premier ministre du Québec
  - M. Guy Caron, député fédéral de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques
  - Député(e) provincial(e) de Rimouski
  - Conseil National des Chômeurs et Chômeuses
  - Mouvement Action-Chômage de Charlevoix
  - MRC de Charlevoix-Est
  - MRC de Charlevoix

2012-123 Demande d'appui à la Ville de Rimouski – Site du phare de la Pointe-au-Père

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien appuie la position de la ville de Rimouski dans le dossier du site du phare de la Pointe-au-Père à l'effet de dénoncer la décision unilatérale de Parcs Canada de reprendre la gestion du site du Phare de la Pointe-au-Père.

2012-124 Refinancement – emprunt rue du Coteau

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale pour demander un taux d'intérêt auprès de 2 institutions financières pour le refinancement d'un montant de 41 772\$ relatif à l'emprunt égout rue du Coteau, échéant le 5 novembre 2012.

2012-125 Projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le protocole d'entente relatif à une aide financière de 40,000\$ pour la première phase du projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel au coût maximal admissible de 50,000\$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

2012-126 Colloque – ADMQ

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 65\$ pour le colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Val-Brillant le 18 septembre 2012.

Avis de motion – règlement sur le code d'éthique et de déontologie

Jean-François Beaulieu donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2012-265 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien.

2012-127 Autorisation d'achat – scie pour le service incendie

3 soumissions ont été reçues : Équitrac 1,709.96\$, CSE Incendie et Sécurité 1,875\$, Aréofeu 2,875\$, plus les taxes.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Équitrac au montant de 1,966.03\$ taxes incluses pour l'achat d'une scie pour le service incendie.

2012-128 Recouvrement de plancher – tribune de la salle du conseil

2 soumissions ont été reçues : Couvre-planchers Fillion 1,320.60, Bois Franc Expert 1,388.40\$, plus les taxes.

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Couvre-planchers Fillion au montant de 1,518.36\$ taxes incluses pour le recouvrement du plancher de la tribune en bois franc chêne préhuilé couleur amaretto 3.25 pouces avec quart de rond en chêne.

2012-129 Vieux appareils informatiques et électroniques

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de disposer des vieux appareils informatiques et électroniques en allant les porter à l'écocentre pour le recyclage.

2012-130 Autorisation de paiement – rémunération additionnelle

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des rémunérations additionnelles suivantes pour 2011 et 2012 : Robert Savoie 300\$ pour 10 présences au comité Fabrique-Municipalité, 90\$ pour 3 présences au comité Plastiques agricoles.

2012-131 Virement – emprunt camion incendie

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 20 403,98\$ pour payer le capital et les intérêts dus le 18 août 2012 sur l'emprunt pour le camion incendie.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire